



Déclaration de la CGT au Comité Technique Ministériel du 4 octobre 2018.

La CGT Éduc'action a appelé les personnels des lycées professionnels à faire grève le jeudi 27 septembre pour rejeter le projet de réforme de la voie pro, qui supprime des postes et appauvrit la formation. Cette réforme est une menace sans précédent pour l'enseignement professionnel. Les mesures qui seraient mises en œuvre dès la rentrée 2019 modifieraient profondément la finalité et les missions des LP. Elles remettraient en cause l'avenir professionnel de toute une partie de la jeunesse du fait de la déspecialisation et de la déqualification qu'elles génèreraient. Elles accentueraient la concurrence avec l'apprentissage et par le biais du mixage des publics et des parcours.

D'ores et déjà, pour la filière GA, ces suppressions seront effectives dès la prochaine rentrée, à ce jour, les collègues ne connaissent toujours pas les propositions de reconversion qui leur seront faites ni les modalités d'accompagnement prévues.

Les projets de grilles horaires entérinent des suppressions de postes dans l'enseignement professionnel ce qui est contradictoire avec la volonté affichée, par le ministre, de revalorisation de cette voie de formation.

Cette absence de garantie des moyens associée, la multiplication des marges d'autonomie impliqueront, dès la rentrée 2019, des organisations pédagogiques intenable et augmenteront les difficultés pour les jeunes et pour les personnels.

La CGT Éduc'action demande que ces projets d'arrêtés soient retirés de l'ordre du jour du CSE du 10 octobre prochain pour laisser le temps à une réelle négociation. Les grilles horaires doivent être revues pour permettre

une meilleure réussite des jeunes et une réelle amélioration des conditions de travail des personnels.

Au-delà de la réforme de la voie professionnelle, la politique du gouvernement détruit de nombreux acquis sociaux, favorisant notamment l'explosion des inégalités et la casse des droits collectifs.

Le rapport CAP 2022 cible directement le statut général des fonctionnaires, en vidant de leur sens les commissions administratives paritaires ce qui permettra à l'administration locale de mettre en place ses propres règles de gestions.

L'objectif assumé de ces mesures est de permettre une réduction d'ampleur de l'emploi public.

Comme dans d'autres domaines, l'hôpital, l'université, les directions de l'équipement, les finances publiques, ces restructurations administratives se traduiront invariablement par une dégradation du service public.

De plus, dans les mois prochains, le gouvernement souhaite mettre en place un système de retraite par points qui ne garantira ni le montant de la pension ni l'âge de la retraite. C'est à l'opposé de l'intérêt de l'immense majorité des salariés et des revendications portées par la CGT.

La CGT s'oppose fermement à ces projets et participera à la construction de la mobilisation contre ces attaques d'ampleur avec toutes les forces qui partagent ses analyses.

C'est la raison pour laquelle la CGT appelle à une journée de grève interprofessionnelle le 9 octobre.

Lors de ce comité technique ministériel, un point d'information sera fait sur la fusion des académies de Rouen et de Caen.

Alors qu'aucune évaluation n'a été faite, contrairement à ce qui avait été annoncé, le gouvernement poursuit sa réforme territoriale à marche forcée, au 1^{er} janvier 2020 les 13 régions constitueront autant d'académies. Le ministre a déjà annoncé que les académies actuelles d'une même région seraient fusionnées.

Nous considérons que l'objectif du ministre est d'aller plus loin, en augmentant le rôle de ces académies régionales, nouvelle étape qui va dans le sens d'une véritable régionalisation de l'éducation, limitant le rôle du ministère à la ventilation des moyens aux grandes régions.

Le recteur de ces nouvelles entités aurait par conséquent une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale. Les conséquences en termes de fermetures d'écoles, de collèges, de lycées généraux, technologiques et professionnels seront dramatiques.

La CGT considère que cette orientation conduira à une dégradation des conditions d'étude des élèves, des conditions de travail de tous les personnels et à des mutations fonctionnelles contraintes, à l'image de ce qui s'est passé dans les autres services de l'État qui ont déjà subi la réforme territoriale.

Le désengagement de l'État et la régionalisation de l'Éducation et des personnels ne peuvent mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès au service public d'éducation.

L'annonce des 2 600 suppressions de postes d'enseignants dans les collèges et lycées pour la prochaine rentrée, alors que la

démographie scolaire augmente dans le second degré, confirme notre analyse.

Cette décision, est contraire aux annonces du Président de la République affirmant que l'école fait partie de ses priorités politiques. L'Éducation nationale n'est absolument pas sanctuarisée et nous savons, désormais, qu'elle apportera sa part aux objectifs de suppression de 120 000 de postes dans la fonction de publique.

Dans le 1^{er} degré, les 1900 postes supplémentaires seront absorbés par le dispositif des classes à 12 élèves ne suffiront même pas à le mettre en œuvre complètement. Il s'agit d'un nouveau transfert de moyens du second degré vers le premier degré pour satisfaire la communication présidentielle.

La suppression des 400 postes d'agents administratifs se fera au détriment des conditions de travail des personnels. Déjà 200 postes ont été supprimés en 2018, avec cette nouvelle dégradation, ce sont les personnels dans les services qui vont payer le plus lourd tribut.

La CGT Educ'action considère qu'il faut développer les services publics et améliorer les conditions de travail des agents, cela ne peut pas se faire par des destructions d'emplois publics. Elle considère également qu'il faut construire une École émancipatrice qui donne plus à celles et ceux qui ont le moins, cela nécessite des moyens supplémentaires et non l'inverse.

La CGT Educ'action s'engage à poursuivre les mobilisations, dans la durée, pour défendre le service public éducation.